



A R R E S T
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

*Qui ordonne le payement des Coupons d'intérêts
des Reconnoissances pour les dettes du Canada,
échus au 1.^{er} Janvier 1769.*

Du 6 Mai 1769.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

SUR ce qui a été représenté au Roi, étant en son Conseil, qu'entre tous les Effets, dont la conversion en contrats a été ordonnée par l'Édit de novembre 1767, les Reconnoissances pour les dettes du Canada, appartiennent pour la plupart à des Étrangers, & que plusieurs des propriétaires desdites Reconnoissances, n'ont pas été en état jusqu'à présent de faire la conversion en contrats, ce qui les a empêché de recevoir les Coupons d'intérêts, échus au mois de janvier 1769, qui doivent être rapportés lors de ladite conversion, ainsi qu'il

est prescrit par l'article III dudit édit. Et voulant Sa Majesté pourvoir au paiement des intérêts desdites Reconnoissances, échus audit jour 1.^{er} Janvier 1769: Oûi le rapport du sieur Maynon d'Invaü, Conseiller ordinaire, & au Conseil royal, Contrôleur général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne au sieur Blondel de Gagny, Trésorier de la caisse des arrérages, de payer les Coupons échus au 1.^{er} janvier 1769, des Reconnoissances du Canada non converties en contrats, nonobstant ce qui est porté par l'article III dudit édit de novembre 1767; au moyen duquel paiement, les propriétaires, lors de la conversion en contrats, n'auront la jouissance des arrérages, qu'à compter dudit jour 1.^{er} Janvier 1769, pour être payés au 1.^{er} Janvier de chaque année, à commencer au 1.^{er} Janvier 1770, conformément à l'article VIII dudit édit de novembre 1767: Veut Sa Majesté que le paiement des Coupons desdites Reconnoissances, échus au 1.^{er} janvier 1769, soit passé & alloué dans les dépenses & comptes dudit sieur de Gagny, sur les procès-verbaux de brûlement qui en feront faits, & en vertu du présent arrêt, sur lequel seront toutes lettres nécessaires expédiées. FAIT au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Marli le six mai mil sept cent soixante-neuf.

Signé PHELYPEAUX.